



# Conseil Municipal PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 09 février 2022 à 19 heures 00 minutes  
Mairie - Salle du Conseil**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf février, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sur la convocation du 03 février 2022, conformément aux articles L. 2121.10 et 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mme LAFON Maryvonne – Maire.

## ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance  
Appel nominal des conseillers municipaux  
Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT)

### DELIBERATIONS

#### Affaire n°1 : Travaux cimetièrre - approbation du projet et du plan de financement

- 99\_DE\_2022\_01 - Aménagement cimetièrre - approbation du projet et du plan de financement
- 99\_DE\_2022\_02 – Finalisation des reprises de concessions abandonnées et Ossuaire

#### Affaire n°2 : Demande de DETR 2022 - Travaux cimetièrre

- 99\_DE\_2022\_03 – Demande de DETR - Aménagement du nouveau cimetièrre
- 99\_DE\_2022\_04 – Demande de DETR – Finalisation des reprises de concessions abandonnées et Ossuaire

### QUESTIONS DIVERSES (Sujets non soumis à délibération)

La séance est ouverte à 19h12 sous la présidence de Mme LAFON Maryvonne, Maire, elle procède à l'appel nominal des conseillers municipaux

#### Présents :

Mme BOURDEL Chantal, M. CHANGART Jacques, Mme LAFON Maryvonne, M. LIZOT Claude, M. MOLINER Janick, M. PINGITORE Serge, Mme POTTIER Dolores

#### Absent(s) :

#### Excusé(s) :

M. GEVERS Anthony, M. HUGOT Stéphane, M. PETIT Jannick, M. VAREILLE Nicolas

#### Procuration(s) :

M. GEVERS Anthony donne pouvoir à Mme BOURDEL Chantal, M. HUGOT Stéphane donne pouvoir à Mme BOURDEL Chantal, M. PETIT Jannick donne pouvoir à Mme LAFON Maryvonne, M. VAREILLE Nicolas donne pouvoir à Mme LAFON Maryvonne

#### Vérification du quorum

Le quorum est atteint

- M. CHANGART Jacques est nommé(e) secrétaire de séance (conformément à l'art. L 2121-15 du CGCT).

Le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

## **1 - TRAVAUX CIMETIERE - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Numéro interne de l'acte : 99\_DE\_2022\_01**

**Objet : Aménagement du nouveau cimetière : approbation du projet et du plan de financement**

Dans son l'article L.2223 le Code Général des collectivités territoriales dispose que :

« Chaque commune consacre à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet ».

Par délibération en date du 11 avril 2018 le conseil municipal a voté l'agrandissement du cimetière ainsi que son aménagement.

Monsieur J. MOLINER, adjoint, présente le projet :

**Les travaux à réaliser sont les suivants :**

Travaux de terrassement

Deux accès sont prévus un pour les voitures et un pour les piétons.

Le cimetière sera clôturé à hauteur de 1m50 avec un portail et un portillon (côté passage piétons).

Les allées du cimetière seront réalisées en béton balayé et teinté avec bordures.

Traitement du réseau d'eau pluviale : réalisation d'une tranchée drainante en pied de gabion à poser et raccordement du drain par tête maçonnée dans le talus en remblai.

Ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- DETR : opérations ou création de cimetière y compris VRD,

Considérant que Jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT (art. 142 de la loi ASAP)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de financement suivante :

### **OP 83 - Finalisation travaux nouveau cimetière**

Compte	Description	HT	TTC	Financement
2116	Travaux d'aménagement - Entreprise EUROVIA	95 000,00 €	114 000,00 €	
13361	DETR - 35 %			33 250,00 €
1323	FDAEC (sur base 2021)			10 796,00 €
10222	FCTVA			15 583,80 €
	Autofinancement		48%	54 370,20 €
	<b>Total</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,
- d'autoriser Madame le Maire à contracter un emprunt bancaire en cas de refus de la DETR,

- d'inscrire les dépenses au budget primitif 2022 – Opération n°83.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 99\_DE\_2022\_02**

**Objet : Finalisation des reprises de concessions abandonnées et Ossuaire - Approbation du plan de financement**

Dans son l'article L.2223 le Code Général des collectivités territoriales dispose que :

« Chaque commune consacre à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet ».

Par délibération en date du 11 avril 2018 le conseil municipal a voté la reprise des concessions abandonnées. Celles-ci sont au nombre de 18.

La procédure de reprise arrivant à son terme le 20 février 2022 des travaux de reprises de concessions et la création d'un ossuaire s'imposent.

### **1 - CREATION D'UN OSSUAIRE**

Ossuaire polymère 235 x 166 x 232 ; Celui-ci est prévu pour 80 reliquaires avec fermeture béton par sept dalles, la bordure de l'ossuaire est en granit gris poli et une dalle avec inscription « ossuaire » de 75x75x7.4 entourée de gravillons blancs.

### **2 - REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES :**

18 sépultures sont concernées : ouverture des caveaux, démontage des monuments et évacuation, réductions de corps et mise en reliquaire puis dépose dans l'ossuaire.

Ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- DETR : opérations ou création de cimetière y compris VRD,

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT (art. 142 de la loi ASAP)

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de financement suivant :

#### **OP 84 - Finalisation reprise + Ossuaire**

Compte	Description	HT	TTC	Financement
2116	Reprise des concessions – Entreprise SARL Pompes Funèbres l'EDEN	12 700,00 €	15 240,00 €	
2116	Ossuaire – Entreprise GRANIMOND	10 396,00 €	12 475,20 €	
13361	DETR - 35 %			8 083,60 €
10222	FCTVA			3 788,67 €
	Autofinancement		57%	15 842,93 €
	<b>Total</b>	<b>23 096,00 €</b>	<b>27 715,20 €</b>	<b>27 715,20 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,
- d'inscrire les dépenses au budget primitif 2022 – Opération n°84.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2 -DEMANDE DE DETR 2022 - TRAVAUX CIMETIERE**

**Numéro interne de l'acte : 99\_DE\_2022\_03**

**Objet : Demande de DETR - Aménagement du nouveau cimetière**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2022, pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement du nouveau cimetière pour un montant estimatif de 114000 € TTC et dont le projet a reçu l'avis favorable du conseil municipal (délibération 99\_DE\_2022\_01 du 09 février 2022)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

### **OP 83 - Finalisation travaux nouveau cimetière**

Compte	Description	HT	TTC	Financement
2116	Travaux d'aménagement - Entreprise EUROVIA	95 000,00 €	114 000,00 €	
13361	DETR - 35 %			33 250,00 €
1323	FDAEC (sur base 2021)			10 796,00 €
10222	FCTVA			15 583,80 €
	Autofinancement		48%	54 370,20 €
	<b>Total</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 33 250 €,
- d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 99\_DE\_2022\_04**

**Objet : Demande de subvention DETR - Finalisation des reprises de concessions abandonnées et Ossuaire**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention au titre de la DETR 2022, pour permettre la réalisation des travaux de reprises de concessions abandonnées et installation d'un ossuaire pour un montant estimatif de 27715,20 € TTC dont le projet a reçu un avis favorable du conseil municipal (délibération 99\_DE\_2022\_02 du 09 février 2022).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

**OP 84 - Finalisation reprise + Ossuaire**

Compte	Description	HT	TTC	Financement
2116	Reprise des concessions – Entreprise SARL Pompes Funèbres l'EDEN	12 700,00 €	15 240,00 €	
2116	Ossuaire – Entreprise GRANIMOND	10 396,00 €	12 475,20 €	
13361	DETR - 35 %			8 083,60 €
10222	FCTVA			3 788,67 €
	Autofinancement		57%	15 842,93 €
	<b>Total</b>	<b>23 096,00 €</b>	<b>27 715,20 €</b>	<b>27 715,20 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 8083,60 €,
- d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

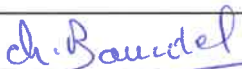




**QUESTIONS DIVERSES** (Sujets non soumis à délibération)

Madame le Maire expose une proposition reçue concernant l'installation de purificateurs d'air dans les classes de l'école. Le conseil municipal rejette celle-ci

Les débats étant achevés, Madame le Maire lève la séance à 20h10

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE</b> (Réf. : Art. 5 décret 2010-783/ août 2010 - circulaire n° 31-2010-DRCT du 06/08/2010)			
Délibération	CHAPITRES	Objet	Votes
99_DE_2022_01	1.1.15	Aménagement du nouveau cimetière : approbation du projet et du plan de financement	Adoptée
99_DE_2022_02	1.1.15	Finalisation des reprises de concessions abandonnées et Ossuaire - Approbation du plan de financement	Adoptée
99_DE_2022_03	7.5.1	Demande de DETR - Aménagement du nouveau cimetière	Adoptée
99_DE_2022_04	7.5.1	Demande de subvention DETR - Finalisation des reprises de concessions abandonnées et Ossuaire	Adoptée

**Membres présents :**

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BOURDEL Chantal		
CHANGART Jacques		
LAFON Maryvonne		
LIZOT Claude		
MOLINER Janick		
PINGITORE Serge		
POTTIER Dolores	